

Adresse des administrateurs du département de Deux-Sèvres qui se félicitent de l'affranchissement de la Vendée et de la chute des royalistes, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

## Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de Deux-Sèvres qui se félicitent de l'affranchissement de la Vendée et de la chute des royalistes, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1911\_num\_78\_1\_41955\_t1\_0683\_0000\_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024



sible. Vous y verrez que, si la ville de Quimper a quelque temps paru méconnaître ses premiers serments, ce n'a été que par la faute de ceux que le peuple avait honorés de sa confiance et qui l'ont trahic, et que cette ville mérite aujourd'hui d'être comptée au nombre des cités de la République vraiment montagnardes et républicaines. »

On a lu ensuite les signatures apposées au bas des procès-verbaux. Sur chaque nom, l'opinion publique s'est manifestée avec franchise, et ceux qui ont excité des murmures d'improbation de la part du peuple, ont été effacés ; les autres sont demeurés intacts, et ont formé la liste des membres de la Société populaire, qui s'est constituée Club de la Montagne. Les premières délibérations prises ont été, d'abord, que tous les jours il y aurait séance, le bienfait de l'instruction que le peuple attend des Sociésés populaires devant être journalier, comme le bienfait de la lumière que le soleil donne au monde; ensuite, que des commissaires de la Société se répandraient dans les campagnes pour y établir des Sociétés populaires et multiplier les clubs destinés à propager les bons principes, et raviver l'esprit public. La Société s'est engagée à s'occuper surfout de l'instruction du péuple, de la surveillance des ennemis du peuple.

Un membre d'mande que l'accolade fraternelle soit donnée par deux citoyens, au nom de l'assemblée entière, et en signe de sa gratifude, au citoyen Jullien, dont l'arrivée dans les murs de Quimper, a été l'époque de jours plus heureux pour le peuple, longtemps opprimé et trahi. Cette demande est délibérée par acclamations, et exécutée aux cris de : Vive la Montagne!

L'assemblée exprime son vœu pour que la Convention nationale veuille rendre promptement, à la ville de Quimper, l'administration du département qui siège maintenant à Landernau. Elle prie le citoyen Jullien d'être, à cet égard, l'interprète de son vœu.

On annonce que les dons patriotiques se montent à une somme infiniment plus considérable que celle nécessaire pour la destination qui lui était réservée; le surplus sera donné aux familles de ceux qui ont péri pour la défense de la liberté.

Un citoyen déclare que, voulant renoncer au nom odieux de Leroi, il a pris le nom de Montagne. Trois citoyennes, appelées Baron, Chevalier et Louise, voulant abjurer des noms, ou qui retracent les titres abolis de l'ancienne noblesse, ou qui rappelaient le dernier de nos tyrans, prennent les noms de Victoire nationale, Babet Républicaine, Aimée Liberté. La séance se termine par l'Hymne marseillais et la chanson des sans-culottes. Dans l'ivresse de leur joie, les citoyens dansent la carmagnale, parcourent la ville en formant des farandoles civiques, et le cri de Vire la Montagne' se prolonge bien avant dans la nuit et retentit, répété par mille bouches, dans cette ville, où la Montagne avait été longiemps calomniée et méconnue.

(Suivent 409 signatures des citoyens de la commune de Quimper.)

Pour copie:

Signé: M. Ant. JULLIEN, GUERMEUR.

Certifié conforme :

Jullien, agent du comité de Salut public de la Convention nationale.

## Arrêté.

Vu les procès-verbaux ci-dessus, le représentant du peuple Tréhouart, près les côtes de Brest et de Lorient voulant faire connaître l'heureuse régénération opérée dans la ville de Quimper, arrête que les présents procès-verbaux seront imprimés et répandus dans le département du Finistère et dans ceux environnauts.

A Lorient, ce dixième jour de la troisième et dernière décade du premier mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé: B. TRÉHOUART, représentant du peuple près les Côtes de Brest et de Lorient.

Adresse des administrateurs du département des Deux-Sèvres :

«Hommage te soit rendu, Montagne régénératrice, de l'affranchissement de la Vendée et de la chute des infâmes royalistes. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des administrateurs du département des Deux-Sèvres (2) :

Les administrateurs et procureur général syndic du département des Deux-Sèvres, à la Convention nationale.

- « Niort, le 15 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.
- « Pères de la République,
- « Enfin la mâle énergie qui vous caractérise et les soins sans cesse renaissants que vous donnez à l'affermissement du bonheur de votre patrie, présentent à l'Europe étonnée le double triomphe de l'affranchissement de la Vendée et de la chute des infâmes royalistes qui, depuis trop longtemps, souillaient votre illustre aréopage.
- Monmage t'en soit rendu, Montagne régéuératrice, chaque républicain des Deux-Sèvres t'en offre avec nous le tribut de sa reconnaissance.
  - « POUPARD, président; J.-J. PROA, administrateur; RICHARD; SAUZEAU, vice-président; (FRIBAULT; LAVERGNE; P.-S. GUE-RIN, procureur général syndie; L.-R. CLERC-DUFFEF; MORAND, secrétaire général. 4

Taillefer, représentant du peuple, écrit de Cahors qu'il a découvert dans le ci-devant château de Valence 350 marcs d'argenterie et 2 vases de forme antique; que chaque jour il trouve de l'or et de l'argent cachés chez les émigrés.

Insertion au « Bulletin » (3).

<sup>(1)</sup> Procès-verbanx de la Convention, t. 25, p. 115.

<sup>(2)</sup> Archives nationales, carton C 279, dossier 752.

<sup>(3)</sup> Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 115.